



Règlement particulier du 3ème Nocturne des Helicos

Ailes Sportives Airbus Helicopters – Section Badminton

Mardi 24 juin 2025

Article 1

Le juge arbitre du tournoi est Gilles Dossetto. Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro 2405556. Le tournoi se déroulera conformément au règlement général des compétitions FFBad ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier. Toute inscription à ce tournoi implique l'adoption de ce règlement particulier.

Article 2

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors, vétérans, juniors, cadets ou minimes licenciés à la ligue PACA à la date du 19 juin 2025 et classés à cette date dans les séries N3, R, D, P et NC.

Il n'y a pas de limite de classement d'écart au sein d'une paire de mixte. Néanmoins les règles du règlement général des compétitions s'appliqueront, notamment l'écart de x16 maximum entre les cotes au sein d'une même série (et donc à fortiori un écart de x16 maximum entre les cotes au sein d'une paire).

Article 3

Les disciplines ouvertes seront :

- Double mixte le mardi 24 juin 2025

Les tableaux seront constitués de 8 séries. Chaque série sera constitué d'une poule unique de 4. Les séries seront constituées par cotes des paires (4 meilleures paires en Série 1, 4 suivantes en série 2, etc.) en fonction de leur CPPH à la date mentionnée à l'article 6.

Article 4

Le nombre total de participants est limité pour chaque journée. En cas de dépassement de ces quotas, l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes accompagnées du règlement, ainsi que les séries restant à compléter, déterminera les joueurs retenus. L'inscription de la paire ne sera validée qu'à réception du règlement pour les deux joueurs.

Article 5

Chaque joueur peut s'inscrire dans une seule discipline. Comme précisé à l'article 3, les joueurs seront affectés par le comité d'organisation à la série adéquate. Aucun surclassement n'est donc autorisé.

Article 6

Les inscriptions seront enregistrées sur Badnet à partir du 12 juin 2024. Elles sont à envoyer accompagnée de leur règlement avant le 21 juin 2025. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement. La constitution des séries et le tirage au sort aura lieu le dimanche 22 juin 2025 sur base du CPPH à la date du 19 juin 2025.

Article 7

Les droits d'engagement sont de 14 € pour un tableau (incluant les 1 € de la redevance compétition de la Ligue PACA Badminton sur la saison 2023-2024, ainsi que les 2 € de la redevance compétition de la Fédération Française de Badminton). Pour les joueurs licenciés au club, les droits sont de 5€.

Article 8

Les inscriptions se feront obligatoirement sur Badnet, soit directement par les joueurs, soit par l'intermédiaire des clubs. Le règlement en ligne de la totalité des inscriptions est obligatoire. En cas de désinscription de la part d'un joueur avant la date du tirage au sort, les frais d'inscription lui seront remboursés. Les frais d'inscription seront remboursés en cas de non-sélection d'un joueur (joueur sur liste d'attente). En cas de forfait du joueur après la constitution des tableaux mentionnée à l'Article 6, le club se laisse le droit de rembourser ou non les frais d'inscription en fonction des raisons et/ou justificatifs ainsi que de la capacité à remplacer le joueur dans son tableau. Le justificatif du forfait sera à envoyer par mail à l'adresse forfaits@sudbad.fr.

Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs, y compris pour les phases finales. Les volants officiels du tournoi seront des RSL3.

Article 10

L'ensemble des matchs se déroulera en auto-arbitrage.

Article 11

Tout volant touchant le plafond ou tout élément de l'infrastructure de la salle est considéré comme faute au service et en jeu. Néanmoins, les volants touchants les filins des paniers de basket, les paniers de basket eux-mêmes, les poutres noires du plafond ou les lampes qui y sont fixées seront considérés let une fois au service.

Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Aucun match ne pourra être lancé après 23h.

Article 13

Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes, compté entre la fin du dernier point du match précédent et le premier point joué du match suivant.

Article 14

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le test des volants devra être effectué dès l'arrivée sur le terrain, durant ces 3 minutes. Tout joueur ne se présentant pas 10 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 15

Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée dans la salle à chaque jour de la compétition.



Article 16

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à leur match.

Article 17

La compétition se déroulera au Complexe Sportif et Culturel d'Airbus Helicopters, avenue Louis Calderon, 13700 Marignane. Le code d'accès au complexe sera communiqué avec les convocations. La possession et la consommation d'alcool sur le site du complexe sont strictement interdites.